

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de renouvellement

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Garderie Jade Inc.	Numéro de permis 2012592	Date d'inspection Le 07 octobre 2025	
Nom de l'établissement Halte scolaire Jade		Numéro de téléphone (506) 601-4455	
Adresse 225 rue Pointe-Brulée Pointe-Brûlée NB E8S 2V9			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Karine Basque		Titre du poste Inspecteur/Inspectrice	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
33(1) L'exploitant d'un établissement agréé fournit du matériel et de l'équipement dans l'aire de jeu extérieure qui sont variés et en quantité suffisante pour le nombre d'enfants qui y sont bénéficiaires de services et leur âge.	33(1)	07 nov. 2025	
Commentaires : L'exploitant est demandé d'augmenter le nombre de jouets ou activités pour les haltes scolaire à l'extérieur afin d'offrir du matériel et de l'équipement de jeu variés pour chaque enfant présent à l'extérieur. Voir Manuel de l'exploitant page 177-194 Annexe 24 Équipement et matériel suggérés pour les enfants d'âge scolaire.			
Commentaires généraux			
Discussion avec l'éducatrice concernant les sorties au parc communautaire non loin de la garderie. Un rappel fut fait à l'éducatrice qu'une surface de protection doit être en place pour tous les appareils d'escalades fixes, quelques soit la hauteur. Lorsque la halte scolaire se rends sur un terrain de jeu municipal, le membre du personnel doit à chaque fois s'assurer que l'air de jeux est sécuritaire et interdire aux enfants d'utiliser l'équipement jugé non sécuritaire. Il a été recommander à l'exploitante que les enfants n'utilisent pas les modules de jeux jugés non sécuritaire (structures d'escalades, les balançoires ou toutes structures exigeant une surface protectrice). L'exploitant doit également vérifier auprès de son assurance concernant la couverture en cas d'incidents lors des sorties au parc. Observation: -collation -jeu extérieur			

original signé par
Karine Basque

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 08 octobre 2025

Date

original signé par
Patrick Colletterie

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 08 octobre 2025

Date